

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 11 février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Céline BECKERICH Bernard BESSON Laurence BONNEAU Annie GRATTET Guy JORIS Éric LAMY Corinne LIAIGRE Solange MANCEAU Patricia MARIE Jean-Pierre POINOT Jean-Philippe ROUSSEAU Sandrine SIROUET

Absent excusé : Christophe GARREAU

Absents : Daniel CALVAR Sébastien LAFOSSE

Secrétaire de séance : Annie GRATTET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion précédente,*
- *Approbation du Compte Administratif*
- *Approbation du Compte de Gestion*
- *Affectation du résultat*
- *Mise à jour du tableau des effectifs - création de poste*
- *Intégration dans le domaine public des parties communes du lotissement PA1715815C0001 impasse des Echevris*
- *Mise à jour du tarif des concessions*
- *Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion*
- *Tableau élections municipal*

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2002111 Approbation du compte administratif

Le Conseil Municipal, vu l'article L2121-14 du CGCL, siégeant sous la présidence de Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU 1^{er} Adjoint chargé de la préparation budgétaire, examine le Compte Administratif communal pour l'année 2019 qui s'établit ainsi :

<i>Total par Section</i>	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Investissement	652 028.15 €	779 140.33€	127 112.18€
Fonctionnement	487 846.66 €	599 774.07€	111 927.41 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2019

2002112 Approbation du compte de gestion

Conformément à la réglementation, monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2019 dressé par le receveur.

Constatant que le compte est exact, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2019 du receveur.

2002113 Affectation du résultat

Le 11 février 2020 le conseil municipal réuni sous la présidence de Bernard BESSON

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-38 642,25 €		127 112,18 €	311 400,00 € - €	-311 400,00 €	-222 930,07 €
FONCT	579 175,16 €	106 478,25 €	111 927,41 €			584 624,32 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU	584 624,32 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	222 930,07 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	361 694,25 €
Total affecté au c/ 1068 :	222 930,07 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Fait à Ferrières, le 11 février 2020

Délibéré par le conseil municipal, le 11 février 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 12

Abs : 0 Pour : 12 Contre : 0

Date de la convocation : 06 février 2020

2002114 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre à jour le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2020, ce qui permettra de :

- pérenniser le poste d'adjoint du patrimoine, poste actuellement occupé par Cathy DERLIN via le CDG17 depuis le 01 janvier 2019
- faire l'avancement de grade de l'adjoint technique suivant le tableau des effectifs ci-joint :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Postes Vacants
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
SECTEUR TECHNIQUE					
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	3	2	1
SECTEUR CULTUREL					
Adjoint du patrimoine	C	20/35 ^{ème}	1	1	0
TOTAL				5	

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2020 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

2002115 Intégration dans le domaine public des parties communes du lotissement 1715815C0001 impasse des Echevris.

Le lotissement impasse des Echevris étant terminé Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité d'intégration dans le domaine public de ses parties communes.

- PA 1715815C0001 : convention de rétrocession signée entre le lotisseur de l'ouest et la commune de Ferrieres. Finition des travaux espaces verts et voirie. DAACT déposée en mairie le 27 novembre 2019

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme l'intégration dans le domaine public des parties communes du lotissement PA1715815C0001 à l'euro symbolique et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

2002116 Adhésion au contrat groupe statutaire

Monsieur le Maire expose

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 :

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Décide

La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNRACL

Décès – Accident du travail – Maladie professionnelle – Maladie ordinaire – Longue maladie / Longue durée Maternité-Paternité-Adoption

Agents non affiliés à la CNRACL

Accident du travail – Maladie professionnelle – Maladie ordinaire – Maladie grave Maternité-Paternité-Adoption

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune/l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021.

Régime du contrat : capitalisation.

2002117 Mise à jour des tarifs des concessions

Report au prochain conseil

2002118 Tableau de permanence du bureau de vote

	Dimanche 15 mars 2020	Dimanche 22 mars 2020
De 8h à 09h30	Bernard BESSON Corinne LIAIGRE Jean Pierre POINOT	Bernard BESSON Corinne LIAIGRE Jean Pierre POINOT
De 09h30 à 11h	Patricia MARIE Solange MANCEAU Sandrine SIROUET	Annie GRATTET Solange MANCEAU Sandrine SIROUET
De 11h à 13h00	Annie GRATTET Eric LAMY Laurence BONNEAU	Jean Philippe ROUSSEAU Céline BECKERICH Eric LAMY
De 13h à 15h00	Jean Philippe ROUSSEAU Christophe GARREAU Ludovic COELEMBIER	Christophe GARREAU Guy JORIS Alexandre JOUSSEMET
De 15h à 16h30	Guy JORIS Céline BECKERICH Solange MANCEAU	Jean Philippe ROUSSEAU Solange MANCEAU Vanessa MOQUET
De 16h30 à 18h00	Bernard BESSON Jean Philippe ROUSSEAU Patricia MARIE	Bernard BESSON Laurence BONNEAU Céline BECKERICH

Questions diverses

Commission de contrôle des élections

Monsieur Éric LAMY informe le conseil qu'il a convoqué la commission de contrôle des listes électorales pour le 22 février 2020.

Voirie

A la demande d'habitants, une proposition de stop a été faite pour l'impasse des Echevris. Une étude est en cours.

Mme Annie GRATTET indique qu'il serait souhaitable qu'un passage piéton soit fait rue de la joaillerie en face de la rue de l'église afin de sécuriser la traversée des enfants allant et revenant de l'école. Celui-ci sera fait rapidement ainsi qu'un autre au niveau de la rue de l'étoile.

M Jean Pierre POINOT demande qu'une buse soit mise rue du Gueilloux au niveau de la visse.

M Guy JORIS fait part des trous rue de la joaillerie qui devaient être rebouchés en 2019. Un rappel à la COLAS sera fait

Fin de la réunion à 19h35

Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA

Lors de sa séance du 02 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

DIA : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération n°CCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA
Terrains bâtis non préemptés
A 1128

Terrains non bâtis non préemptés
ZL 22-23-24-25
ZN 38-39-40
ZE 196

Céline BECKERICH

Bernard BESSON

Laurence BONNEAU

Daniel CALVAR

Christophe GARREAU

Annie GRATTET

Guy JORIS

Sébastien LAFOSSE

Éric LAMY

Corinne LIAIGRE

Patricia MARIE

Solange MANCEAU

Jean-Pierre POINOT

Jean-Philippe ROUSSEAU

Sandrine SIROUET